

vinces Maritimes, 8 cents dans Québec et Ontario et 7 cents dans les quatre provinces de l'Ouest. Le tableau 6 donne les sources les plus importantes de revenu provincial provenant des véhicules-moteur. Les revenus du Gouvernement fédéral provenant des droits d'importation, de l'accise et des taxes de vente ne sont pas inclus.

6.—Taxes perçues par les provinces sur la distribution des automobiles et sur leur circulation, 1941 et 1942

NOTE.—Les gouvernements provinciaux font rapport pour leurs années fiscales respectives terminées aux dates indiquées au tableau 1, p. 610.

Année et province	Voitures de tourisme	Camions	Moto-cyclottes	Voitures des marchands d'automobiles	Conducteurs et chauffeurs	Taxe de trajet, autobus et camions	Taxe sur la gazoline ¹	Totaux, y compris recettes diverses
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1941								
Ile du Pr.-Edouard	102,059	45,361	79	630	4,966	575	284,722	440,310
Nouvelle-Ecosse...	854,170	611,549	1,434	7,673	145,572	23,728	3,031,449	4,808,140
Nouv.-Brunswick..	823,089	495,291	1,394	3,901	122,664	11,368	2,052,234	3,570,546
Québec.....	3,920,862	2,413,061	11,500	30,590	770,240	83,240	12,260,427	20,068,168
Ontario.....	4,746,095	3,289,184	5,377	15,440	1,113,513	510,197	27,641,457	38,078,731
Manitoba.....	852,490	243,959	2,684	10,544	151,352	2	2,736,158	4,100,039
Saskatchewan.....	1,140,272	683,506	3,813	27,611	198,505	2	3,340,357	5,504,094
Alberta.....	1,548,769	616,289	3,170	30,028	195,318	481,026	4,212,305	7,113,956
Col Britannique..	2,154,792	772,954	12,667	16,457	205,535	167,673	4,005,947	7,436,675
Yukon.....	1,851	1,933	120	3	3	3	14,300	18,641
Totaux, 1941....	16,154,449	9,173,067	42,238	142,874	2,907,665	1,277,827	59,579,356	91,139,300
1942								
Ile du Pr.-Edouard	94,264	40,873	175	510	4,346	545	351,579	494,181
Nouvelle-Ecosse...	808,654	622,059	5	6,454	139,636	28,087	2,893,101	4,599,535
Nouv.-Brunswick..	715,430	508,547	5	2,748	102,551	18,060	2,081,277	3,452,904
Québec.....	3,813,060	2,381,600	10,907	21,977	731,155	160,739	11,506,921	19,256,701
Ontario.....	3,032,049	2,646,766	3,516	9,525	752,654	438,208	26,608,291	34,128,013
Manitoba.....	911,693	286,301	2,785	7,340	154,623	262,329	2,678,149	4,371,501
Saskatchewan.....	1,092,654	692,555	4,057	17,863	186,300	2	3,397,280	5,500,340
Alberta.....	1,552,900	681,832	3,523	12,860	182,924	487,897	6,524,625	6,474,717
Col. Britannique..	2,019,135	818,243	13,077	8,295	202,500	128,542	3,763,626	7,023,220
Yukon.....	1,992	1,827	76	3	3	3	19,562	23,921
Totaux, 1942....	14,041,834	8,680,633	38,116	87,572	2,456,719	1,524,407	56,824,411	85,323,087

¹ Le Gouvernement fédéral a payé \$9,372,589 du total, toutes les provinces excepté l'Alberta ayant reçu des subventions pour équilibrer leur revenu avec celui de 1941. Une partie de ces subventions n'a pas été payée avant la fin des années fiscales provinciales. Le revenu de l'Alberta était plus élevé que celui de 1941. ² Compris avec les recettes de l'enregistrement. ³ Taxe non applicable. ⁴ Chiffres incomplets, voir renvoi 2. ⁵ Compris avec les camions. ⁶ Chiffres incomplets, voir renvoi 5.

Voiturage motorisé.—Faute de données statistiques sur le volume croissant du transport des voyageurs et des marchandises sur les grandes routes du Canada, il a fallu instituer un recensement du voiturage motorisé en 1941. Les statistiques portant sur le capital, les recettes, le personnel, les gages et le matériel sont données au tableau 7. Les véhicules sont divisés en deux classes principales: (1) voyageurs et (2) marchandises. Chacune de ces deux classes est divisée en deux sous-classes: (a) véhicules dont les recettes sont moins de \$20,000, et (b) ceux dont elles sont de \$20,000 et plus. Les compagnies d'autobus engagées dans le service urbain exclusivement comptent comme une classe distincte. Plusieurs réseaux de tramways mettent aussi des autobus en circulation, mais leurs statistiques sont incluses dans celles des tramways électriques et ne figurent pas ici. Les voituriers licenciés travaillant à la construction de routes, de champs d'aviation, etc., ne figurent pas dans les

* Depuis le 30 avril 1941, il y a en outre une taxe fédérale de 3 cents par gallon. Pour détails concernant le rationnement de la gazoline en vigueur depuis le 1er avril 1942, voir p. 535.

¹ Les statistiques du trafic sont données à la p. 617, section 4, Trafic routier. Les statistiques par province paraissent dans "Voiturage motorisé, marchandises et voyageurs", chez le Statisticien du Dominion; prix, 10 cents l'exemplaire.